

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
08 Octobre 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le 08 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mmes LACAILLE Isabelle, GONNET Marie-Claude, Messieurs AFFLARD Daniel, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, MAURON Bernard, MAITRE Jérôme, PONCET Alain et VOIRET Simon.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BROCHET Sabrina et M. LAPLACE Bruno

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

Les 2 conseillers absents ont été consultés et ont donné leur approbation lors de la séance de travail du 30 septembre 2014 pour les dossiers suivants :

I ÉCOLE

Madame le Maire communique les effectifs des classes du RPI, de la cantine scolaire et de la garderie.

Afin d'améliorer l'accueil pendant les TAPs, le Conseil Municipal décide de passer un contrat avec M. Joseph BRAUD, intervenant dans le domaine du sport, pour 25 € de l'heure. Le Conseil Municipal décide également de passer un contrat avec Mme Véronique PIERRE, intervenante pour l'ANGLAIS, pour 18 € de l'heure.

II PANNEAUX

Le Conseil Municipal accepte les devis définitifs de l'entreprise Signaux GIROD pour un montant de 3 856 € et 151.50 € HT.

III ENTRÉE DU VILLAGE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déplacer les panneaux d'entrée du village situés « Route de la Chaînée des Coupis » et « Route d'Asnans ».

IV PARKING

Pour réaliser les travaux de goudronnage et de marquage dans de bonnes conditions l'entreprise BORNIER a fait savoir qu'un décapage du sol est nécessaire. Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis supplémentaire présenté pour un montant de 4 682.28 € TTC.

V ALCG

Le Conseil Municipal accepte l'intervention de l'association ALCG pour la collecte des objets encombrants.

VI RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Après lecture, le Conseil Municipal accepte le rapport d'activité du Syndicat des 3 rivières et du Sydom.

VII PLAINE JURASSIENNE

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne pour compléter sa compétence en matière d'assainissement non collectif (ANC).

VIII EPHAD

Le Conseil Municipal décide de continuer à apporter un colis aux personnes âgées plutôt que de verser une somme d'argent à l'établissement.

IV INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal envisage de faire intervenir une entreprise spécialisée pour contrôler l'installation de gaz et l'installation électrique des bâtiments.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser un diagnostic énergétique pour la mairie et l'école.

Fin de séance 22h45.

GATEY, le 10 Octobre 2014.